

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 21 JUIN 2012**

Délibération
n° 2012.06. 79.B

**Pôle Mécanique ZI n°
3 à L'Isle d'Espagnac :
Société INEO
ATLANTIQUE :
avenant n° 2 au bail
commercial**

LE VINGT ET UN JUIN DEUX MILLE DOUZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **15 juin 2012**

Secrétaire de séance : François NEBOUT

Membres présents :

François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Guy ETIENNE, Jacques PERSYN

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Bernard CONTAMINE, Jean-Pierre GRAND

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 21 JUIN 2012

**DELIBERATION
N° 2012.06. 79.B**

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / FONCIER -
IMMOBILIER

Rapporteur : **Monsieur NEBOUT**

**POLE MECANIQUE ZI N° 3 A L'ISLE D'ESPAGNAC : SOCIETE INEO ATLANTIQUE :
AVENANT N° 2 AU BAIL COMMERCIAL**

La société INEO loue actuellement des bureaux de 95 m² et une cellule de stockage de 200 m² au sein du Pôle Mécanique, sis avenue Maryse Bastié à L'Isle-d'Espagnac, par le biais d'un bail commercial du 14 mars 2007 modifié par un avenant n°1.

Le preneur est actuellement confronté à un manque de surface de bureaux et sollicite le GrandAngoulême pour échanger les locaux n°8c de 95 m² actuellement occupés avec les bureaux voisins n°8b de 235m² récemment libérés par la société PSI.

Il est proposé que le GrandAngoulême consente à l'occupant ce déménagement.

L'occupation des bureaux 8c cesserait le 31 juillet 2012 et celle des bureaux 8b débuterait le 1^{er} juillet 2012. Une mise à disposition anticipée à titre gracieux serait accordée du 22 au 30 juin 2012 en vue de la préparation du local (travaux de cloisonnement).

Le montant du loyer sera réévalué au prorata de la surface occupée, soit 1 334,80 € HT par mois (5,68 € HT le m²).

La société INEO a été informée de la vente future du bâtiment à la SCI de M. Caillaud et accepte le transfert du bail.

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 14 juin 2012,

Je vous propose :

D'APPROUVER la résiliation partielle du bail commercial du 14 mars 2007 et un avenant n°2 constatant la libération des bureaux 8c à partir du 31 juillet 2012.

D'APPROUVER un nouveau bail commercial passé avec la société INEO, à compter du 1^{er} juillet 2012, ayant pour objet l'occupation des bureaux 8b au sein du pôle mécanique à L'Isle d'Espagnac, avec mise à disposition anticipée à compter du 22 juin 2012.

D'AUTORISER Monsieur le président à signer l'avenant n°2 et le bail commercial.

D'INSCRIRE la recette au budget annexe développement économique – articles 752 et 758.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

28 juin 2012

Affiché le :

28 juin 2012